



depot de plainte initiale non signé

Par **petruba**, le **01/05/2013** à **00:52**

Bonjours, il y a quelque temps de ca je me suis disputer avec un type qui me harcelé et menacé, dans la bagarre je lui est planter un objet tranchant au niveau de l'épaule (pas malin), hier la police est venu me cueillir comme une fleur a mon domicile suite au depot de plainte qui a la base etait tentative d'homicide, puis qui c'est transformer en violence volontaire avec arme, j'ai fait ma déposition, puis il y a eu confrontation, a la fin des 24h j'ai etait présenter devant le procureur qui a demander la liberté provisoire sous contrôle judiciaire avec plusieurs conditions (suivi médicale, obligation de rechercher un emploi et passage a la gendarmerie pour signé chaque semaine jusqu'au procès), je suis en suite passer devant le Juge des libertés et de la détention qui a valider tout ca en présence de mon avocat, et en sortant nous avons commencer a mettre en place la défense et mon avocat avec un sourire béa me dit "tu vois ce qui me plait le plus dans cette affaire c'est ca" il me sort le dépôt de plainte initiale et me dit "il n'a était signer ni part le plaignant, ni par le policier" et en effet aucune signature et il m'a dit un truc du genre vice de forme (ou de je sais pas quoi) qui annulerai la procédure, je voudrais avoir plus d'explication a ce sujet si quelqu'un peut m'éclairer je passe en procès fin juin merci d'avance